

Instructions aux auteurs

Le e-Algerian Journal of Health & Research (e-AJHR) est une revue scientifique multidisciplinaire incluant tous les domaines en relation avec la santé. Les articles sont soumis à un comité de lecture.

1. Considérations légales

Il s'agit d'une revue semestrielle mise en accès libre en ligne, sans frais de soumission ou de publication. Elle dispose d'un comité de rédaction et d'un comité scientifique. Les auteurs doivent déclarer que le manuscrit présenté n'a pas été publié ou accepté pour publication ailleurs et qu'il n'est pas soumis pour une publication ailleurs. Ils doivent aussi confirmer que le manuscrit soumis ne comporte aucune violation d'ordre éthique ou légal et aucun conflit d'intérêt comme les relations financières ou personnelles susceptibles d'influencer les jugements professionnels concernant une valeur essentielle.

La e-AJHR n'est pas responsable légalement du contenu des manuscrits.

2. Règles générales

Les articles soumis à la e-AJHR peuvent être rédigés en français ou en Anglais.

Les auteurs soumettent leurs articles prêts à la publication par voie électronique via la plateforme de soumission de l'ASJP.

Les manuscrits sont présentés au comité de rédaction de la e-AJHR qui statue sur leur recevabilité. Si la décision est positive, l'article est soumis à au moins deux experts pour évaluation. Ces derniers recommandent avec justification, l'acceptation, la modification ou le refus du manuscrit. Une synthèse des expertises est communiquée aux auteurs. Les corrections doivent être effectuées. Dans le cas de désaccord, les auteurs doivent argumenter leur position. La décision finale appartient au Comité de rédaction.

3. Types de manuscrits

3.1. Editoriaux, lettres à l'éditeur et courrier des lecteurs

Les éditoriaux sont souvent commandés par le comité de rédaction et comportent des orientations générales d'actualité ou en lien avec les articles retenus pour publication.

Une lettre à l'éditeur permet de donner un avis sur un article déjà publié, d'ouvrir un débat ou de livrer une expérience personnelle. Sa parution, après accord du comité de rédaction et/ou du comité scientifique, se fait dans les délais les plus brefs.

Le texte n'excède pas 2500 mots et 20 références. Le courrier des lecteurs, l'éditorial et la lettre à l'éditeur correspondent à des textes courts sans résumés.

3.2. Revues générales (articles de revue)

Une revue générale est une synthèse critique des travaux publiés sur un thème donné et aboutissant à des propositions utiles et constructives. Elle doit être rédigée sans parti pris et ne sert pas à démontrer une hypothèse. Elle n'excède pas 5000 mots et peut aller jusqu'à 120 références.

Elle comporte un résumé non structuré n'excédant pas 300 mots et 05 mots clés au maximum.

3.3. Articles originaux

Ce sont des articles présentant des résultats originaux. Il peut s'agir d'essais contrôlés randomisés, d'études d'intervention, d'études de dépistage et de diagnostic, d'études descriptives, d'analyses coût-efficacité, d'études cas-témoins, d'enquêtes épidémiologiques, ...

La rédaction d'une revue générale est soit demandée par le rédacteur en chef à un auteur, soit proposée par ce dernier. Dans cette éventualité, l'auteur doit prendre contact avec le rédacteur en chef avant de commencer la rédaction pour s'assurer auprès de lui que le sujet intéresse le comité de rédaction et qu'aucun travail similaire n'est en cours de publication.

Le résumé et le texte doivent être structurés. Le corps de l'article et du résumé comprennent : une Introduction qui annonce la problématique et fixe les objectifs, une partie de Matériels et Méthodes, de Résultats, de Discussion et de Conclusion.

L'article comporte au maximum 04 tableaux et 04 figures/photos. Le texte ne doit pas excéder 4500 mots et 45 références. Le résumé n'excède pas 300 mots et il est suivi de 05 mots clés au maximum.

3.4. Mises au point

Elles traitent les développements récents sur un sujet d'actualité et obéissent aux mêmes instructions que celles de la revue générale dont elle diffère par son caractère moins exhaustif. Le texte ne doit pas excéder 3000 mots et 50 références.

Elle peut être une revue de la littérature ou une méta-analyse. Le texte ne doit pas excéder 4500 mots et 60 références. Le résumé n'est pas structuré n'excédant pas 300 mots et il est suivi de 05 mots clés au maximum.

3.5. Cas cliniques

Ils permettent de publier des observations originales et bien documentées, à valeur didactique et scientifique. Ils débutent par un résumé structuré en une Introduction et une observation n'excédant pas 200 mots et 05 mots clés au maximum.

Le corps du texte comprend : une courte introduction, l'observation réduite aux faits significatifs, une discussion et une conclusion.

Le texte ne dépasse pas 2500 mots, un tableau et/ou une figure et 15 à 20 références au maximum.

3.6. Formation médicale continue

- **Soit à partir d'un cas clinique** : exposé d'une observation suivi d'une question sur la conduite à tenir suivie par une synthèse sur le thème.

- **Soit simplement une mise au point** relative à une conduite à tenir face à une situation donnée (cas, problème, pathologie, urgence, ...).

Dans les deux cas, le texte ne dépasse pas 2500 mots, un tableau et/ou une figure et 15 à 20 références au maximum. Il est possible d'intégrer des illustrations éventuellement en couleur (iconographie de documents médicaux, photos, ...).

4. Présentation du manuscrit

Pour les **articles originaux, les revues générales et les mises au point**, le document se présente dans l'ordre suivant :

- **Le titre** est suffisamment explicite, reflétant en particulier les objectifs de l'étude, la population de l'étude et le lieu. Il doit être rédigé en français puis en anglais ;
- **Les auteurs** : le titre est suivi des noms complets des auteurs, de leurs adresses électroniques et affiliations respectives tout en précisant le nom et le numéro de téléphone et l'adresse e-mail de l'auteur correspondant en suivant le template de la revue ;
- **Le résumé** est rédigé en français et en anglais. Il ne doit contenir aucune abréviation non définie ni référence.
- **Les mots clés** sont inscrits en dessous du résumé et dans la langue de celui-ci
- **Le corps du texte** doit être préparé en double interligne avec une marge d'au moins 2,5 cm, en police corps 12 et en minuscules (police Times ou équivalentes).
- **Les tableaux** sont numérotés en chiffres arabes et indexés dans le texte par ordre d'apparition entre parenthèses. Le titre est placé au-dessus du tableau et les notes explicatives éventuelles au-dessous.
- **Les figures** sont numérotées en chiffres arabes. Les chiffres doivent toujours être cités dans le texte dans un ordre numérique consécutif. Les parties des figures doivent être désignées par des lettres minuscules (a, b, c, ...). Le titre est placé au-dessous de la figure et doit comporter une référence si la figure est extraite d'un autre travail publié.
- **Les abréviations** sont définies à la première mention et utilisées de manière cohérente par la suite. Dans les tableaux et les figures, les abréviations doivent être précisées en dessous des tableaux et des figures avec une police de 8.
- **Les références** sont rédigées conformément aux normes de Vancouver; les DOI ainsi que tous les identifiants Pubmed (PMID, PMCID) doivent être indiqués pour tous les articles référencés lorsqu'ils sont disponibles.
- **Des remerciements** peuvent être mentionnés. Si des financements doivent être déclarés, les noms des organismes de financement doivent être précisés en entier.

Chacune des parties est séparée par un saut de page (feuille séparée) et chaque feuillet est paginé en bas à droite.

Il est conseillé d'éviter l'usage abusif de guillemets, de majuscules, de caractères italiques ou de souligné.

Les auteurs ne doivent utiliser que des citations pertinentes pour leurs manuscrits et doivent éviter d'abréger les dates, notamment des textes législatifs.

Pour les diverses unités de mesure, seules les abréviations du Système International sont admises.

5. Politique de plagiat

Le plagiat est la reproduction du travail d'un autre auteur avec une grande similitude et sans citation.

Tout article soumis fait l'objet d'une recherche active de plagiat.

En cas de mise en évidence de plagiat avant l'acceptation, l'article est immédiatement rejeté et l'auteur en est informé.

Si toutefois, le plagiat n'a été constaté qu'après l'acceptation du manuscrit, c'est l'auteur qui assumera toutes les conséquences juridiques. Le manuscrit sera retiré et l'auteur ne pourra plus publier dans la revue.